

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLAINE DES SPORTS DE LA BLANCHERIE A ARTIGUES PRES BORDEAUX

NOTICE DE PRÉSENTATION

LE CONTEXTE

La Plaine de Jeux de la Blancherie, située sur la Commune d'Artigues, est une propriété de la Mairie de Cenon.

Ce complexe, classé dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en zone naturelle N3, comporte des terrains de football, des vestiaires, une piscine et une maison de fonction. Il s'agit d'une vaste étendue, dénudée et sans charme, comprenant des terrains en friches. Elle est située entre la rocade, une zone d'activité commerciale et une centrale à béton

De plus, sur une partie de cette Plaine de Jeux, le long d'un Espace Boisé Classé (EBC) à conserver, mais surtout à remettre en état, des familles de gens du voyage se sont installées il y a une dizaine d'années. Cependant, leurs conditions de vie sont très précaires et à améliorer en termes d'hygiène et de salubrité ; il convient également de définir des emplacements pour limiter l'extension de ce campement dans l'EBC.

C'est pourquoi, la Mairie de Cenon, avec l'accord de la Mairie d'Artigues, a décidé l'aménagement de la plaine des sports de la Blancherie, portant sur trois points :

- mise aux normes des installations sportives
- aménagement paysager, remise en état de l'EBC et création d'une nouvelle aire boisée
- aménagement de terrains familiaux pour l'habitat adapté des gens du voyage.

LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLAINE DE JEUX

La plaine des Jeux était avant tout un ensemble de quelques terrains de football et quelques locaux les desservant. Au vu de l'essor du club de football de la ville de Cenon, cette structure est en cours de développement.

En effet, en 2003, un terrain synthétique a été créé afin de permettre au club de recevoir les compétitions de tout temps lorsque le terrain d'honneur ne le permet pas.

Juin 2009

Révision simplifiée du PLU-Artigues la Blancherie-notice de présentation-concertation-

De plus, un projet de création de vestiaires au droit du terrain d'honneur est en cours afin d'accueillir, selon les normes de la Fédération Française de Football, les équipes adverses et les arbitres.

Afin d'anticiper et permettre l'essor du club dans les meilleures conditions possibles, il est nécessaire de permettre la création éventuelle d'un lieu d'accueil supplémentaire, de type club house.

De plus, afin de permettre d'offrir des conditions de vie décente aux familles en cours de sédentarisation, il est également prévu de créer sur le site qu'ils occupent au nord de l'espace boisé classé de la plaine de jeux, deux terrains familiaux de six emplacements doubles chacun.

Conformément à la circulaire N° 2003-76 du 17 décembre 2003, prise en application de la Loi n°2000-614 du 5 juillet 2000, ces terrains comporteront un bloc sanitaire, comprenant un local technique, deux toilettes, deux douches et deux pièces à vivre, qui sera commun à deux emplacements.

Le projet établi par le maître d'œuvre fait apparaître un besoin de constructibilité de 360 m². Or, la zone du projet est en dehors de la zone de constructibilité définie au PLU dans la fiche d'orientation d'aménagement H17 N3.

De même, l'implantation d'un éventuel club house s'intégrant de manière fonctionnelle à la Plaine de Jeux serait située en dehors de cette zone de constructibilité.

C'est pourquoi, l'ensemble de la Plaine des Jeux, à savoir les parcelles AV 13, 15, 18, 19, 40, 42p, et 57, doit faire l'objet d'un reclassement au PLU en zone UD tout en conservant l'EBC existant.

Par ailleurs, l'Espace Boisé Classé (EBC) ne comptant plus, après les tempêtes de 1999 et de 2009, que quelques grands arbres, en mauvais état sanitaire, il fera l'objet d'une régénération afin de retrouver rapidement un aspect de bois. D'autre part, il bénéficiera d'une protection vis-à-vis de ses voisins dans le cadre du projet de terrains familiaux. Dans le cadre du réaménagement global de la plaine des Jeux, afin de mettre en valeur cet ensemble sportif, la Ville de Cenon envisage de reconstruire son aspect paysager, notamment en créant un nouvel espace boisé, à l'arrière des terrains de football, le long de la rocade et en créant des plantations, le long de l'allée centrale, avec mise en place d'un mobilier urbain.

Ce réaménagement devrait conférer à la plaine des sports, outre son côté sportif, une vocation d'espace verdoyant, permettant aux participants et à leur famille d'évoluer dans un environnement plus agréable. Les nouvelles plantations permettraient, de surcroît, de renforcer la masse végétale de cette zone, consacrée essentiellement à des activités industrielles et commerciales

